

MAITRES D'OUVRAGE

**SCCV NANCY LOUIS BRAILLE**  
50, avenue de la République  
94550 CHEVILLY LARUE

MAITRES D'ŒUVRE

**GHA ARCHITECTES**  
3, rue de l'Argonne  
57000 METZ

*Construction de 85 logements en accession à la propriété*

*« DOMAINE DE BUTHEGNEMONT »*

*50, rue Louis Braille  
54000 NANCY*

**NOTICE DESCRIPTIVE**

**Version V2 du 10/04/2024**

**VEFA**

*Conformément à l'arrêté du 10 Mai 1968*

## **PREAMBULE**

La présente opération est située sur la commune de Nancy (Meurthe-et-Moselle 54). Le programme comprend la réalisation de 85 logements en accession et de 85 places de stationnement en sous-sol et 10 en aérien.

La hauteur sous plafond est d'environ 2,50 m pour tous les étages du RDC à l'attique, sauf présence de soffites, faux-plafonds, retombées de poutres, selon nécessité technique. Les hauteurs d'allèges portées sur les plans sont susceptibles de légères variations.

Les noms de marques et les références concernant les éléments d'équipements ou les matériaux ne sont indiqués que pour en définir le genre ou le niveau de qualité. Le Maître d'Ouvrage pourra être amené à modifier les prestations énumérées dans la présente notice et les remplacer pour des prestations équivalentes dans le cas d'un matériel nouveau, en cas de force majeure (notamment : réglementation administrative contraignante, faillite d'Entreprise ou de fournisseurs, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante des matériaux décrits, etc. ...) et plus généralement si des impératifs techniques le mettaient dans l'obligation de renoncer définitivement à telle ou telle disposition de prestation prévue. Toutefois, les matériaux ou matériels de remplacement devront toujours être de qualité équivalente.

De même, il est précisé que les cotes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserve de tolérance de construction et que la société pourrait être amenée à les modifier dans les mêmes conditions que ci-dessus.

Les différents choix de coloris qui seront offerts à l'acquéreur ne pourront être arrêtés que dans la limite de l'avancement du chantier et dans le délai fixé au paragraphe du contrat de réservation concernant les options. Les matériaux naturels tels que les carrelages peuvent présenter des aspects et des couleurs différents selon les approvisionnements. Sauf spécification contraire dans la présente notice, le sens de pose des revêtements sera déterminé par le Maître d'Ouvrage.

L'acquéreur a la possibilité de procéder à des demandes de travaux modificatifs en options, dans le délai prévu dans le contrat de réservation. Il est rappelé que les modifications ne seront acceptées que dans la limite des prestations décrites dans la présente notice descriptive, et faisant l'objet du catalogue d'options.

Les teintes, coloris et finitions des façades et des ouvrages des parties communes seront définies par l'Architecte et le Maître d'Ouvrage.

Seront admises de plein droit toutes les modifications de structure et d'agrément apportées par l'Architecte ou le Maître d'œuvre d'exécution, au cours des travaux ayant pour but de résoudre un problème technique ou de compléter et parfaire l'harmonie de la construction.

L'opération répondra aux réglementations en vigueur et entre autres :

Réglementation thermique :

- RE 2020

Isolation acoustique :

- RA 2000
- Respect du classement acoustique de façade

Réglementation concernant les personnes handicapées physiques :

- Conforme à la réglementation en vigueur

Réglementation concernant l'incendie :

- Conforme à la réglementation en vigueur

Installations et équipements électriques :

- Conforme aux prescriptions de la NFC 15.100

Normes Parking

- Conforme à la norme NFP 91.120

Normes Ascenseurs

- Respect du DTU 75.1 et de ses annexes.

Certification Environnementale

- Démarche niveau NF Habitat HQE visé

## **NOTICE DESCRIPTIVE DES TRAVAUX**

### **SOMMAIRE**

1.	<u>CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE</u> .....	5
2.	<u>LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS</u> .....	9
3.	<u>ANNEXES PRIVATIVES</u> .....	16
4.	<u>PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE</u> .....	19
5.	<u>EQUIPEMENTS GENERAUX</u> .....	24
6.	<u>PARTIES COMMUNES EXTERIEURES ET LEURS EQUIPEMENTS</u> .....	27

## 1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

### 1.1 Infrastructures

#### 1.1.1 **Fouilles**

Terrassements en pleine masse pour création de 1 niveau de sous-sol.  
Fouilles en rigoles, tranchées et en trou pour semelles de fondations et réseaux enterrés.  
Terrassements complémentaires pour l'ensemble du bâtiment.  
Réutilisation des terres sur site, et évacuation hors site des terres excédentaires, le cas échéant.

#### 1.1.2 **Fondations**

Fondations en béton armé par semelles filantes ou isolées, par puits courts, par pieux, etc. ... suivant les cas, en fonction des résultats de l'étude de sols et avis du Bureau de Contrôle.

### 1.2 Murs et ossatures

#### 1.2.1 **Murs du sous-sol**

##### 1.2.1.1 Murs périphériques

Voiles en béton armé. Epaisseur selon calculs. Protection d'étanchéité à hauteur du TN selon nécessité technique et rapport géotechnique.

##### 1.2.1.2 Murs de refends

Structure béton armé ou maçonnerie porteuse selon les cas. Epaisseur selon calculs.

#### 1.2.2 **Murs de façades (aux divers niveaux)**

Le mur sera constitué de :

- **Structure** : Voile béton armé de 16 cm minimum ou en bloc maçonnés creux de 20 cm ou brique de terre cuite de 20 cm.
- **Isolation thermique** : doublage intérieur en complexe isolant et parement plaque de plâtre, type Placomur ou équivalent (nature et épaisseur d'isolant suivant étude thermique réglementaire)
- **Revêtements de façades** :
  - Les façades seront revêtues en partie d'un enduit de parement type monocouche gratté fin, et d'un bardage métallique selon plans architecte conformément aux exigences du Permis de Construire. Elles pourront être traitées partiellement avec des finitions ou des matériaux différents.
  - Encadrement des baies dito finitions de façades, selon plans du permis de construire.
  - Selon localisation, appuis en béton gris au droit des fenêtres ou pose des fenêtres sur équerres filantes, les appuis étant, dans ce cas, protégés par des bavettes en aluminium thermolaqué. Seuils en béton au droit des portes fenêtres.

#### 1.2.3 **Murs pignons**

Le mur sera constitué dito 1.2.2.

#### 1.2.4 **Murs mitoyens**

Mur en maçonnerie ou béton armé ou brique de terre cuite.  
Polystyrène de 2 cm, en désolidarisation si en limite de propriété.

#### 1.2.5 **Murs extérieurs divers (loggia – séchoirs)**

Maçonnerie ou béton armé avec traitement dito façade.

### **1.2.6 Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)**

Maçonnerie porteuse ou béton armé suivant étude de structure. Epaisseur suivant calculs. Doublage thermo-acoustique ponctuel chaque fois que nécessaire pour respect des réglementations.

### **1.2.7 Murs ou cloisons séparatifs d'appartements**

- Entre appartements contigus :  
Maçonnerie porteuse ou béton armé. Epaisseur 18 cm mini. Ajout d'un isolant si nécessaire, localisation, épaisseur et nature choisies en cohérence avec les réglementations structures et acoustiques en vigueur.
- Entre appartements et autres locaux (escaliers, ascenseur, circulations, hall et locaux divers) :  
Maçonnerie porteuse ou béton armé. Epaisseur suivant calculs (18 cm minimum). Ajout d'un isolant si nécessaire, localisation, épaisseur et nature choisies en cohérence avec les réglementations thermique, structure et acoustique en vigueur.

## **1.3 Planchers**

### **1.3.1 Planchers sur étage courant**

Planchers béton armé, épaisseur 20 cm ou plus selon étude de structure, réglementation incendie et réglementation acoustique.  
Chape acoustique suivant nécessité technique.

### **1.3.2 Planchers sous terrasses**

Planchers béton armé épaisseur selon étude de structure, réglementations thermique et acoustique.  
Isolation thermique compatible pour recevoir l'étanchéité. Epaisseur suivant niveau d'isolation thermique réglementaire.

### **1.3.3 Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés**

Planchers béton armé, épaisseur selon étude de structure, réglementation incendie et réglementation acoustique. Isolant en sous face de dalle, selon nécessité suivant étude thermique.

### **1.3.4 Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts**

Planchers béton armé, épaisseur selon étude de structure, réglementations incendie, thermique et acoustique.

Selon nécessité technique, mise en œuvre d'un isolant en sous face de dalle ou d'un isolant thermique sous chape acoustique.

## **1.4 Cloisons de distribution**

### **1.4.1 Entre pièces principales**

Cloisons sèches type Placostyl de chez Placoplâtre ou équivalent, de 72 mm d'épaisseur.

### **1.4.2 Entre pièces principales et pièces de service**

Dito ci-dessus avec protection en pied contre les remontées d'humidité. Traitement hydrofuge des cloisons suivant nécessité réglementaire.

## **1.5 Escaliers**

### **1.5.1 Escaliers**

Escaliers communs : En béton armé préfabriqué ou coulé en place.

### **1.5.2 Escaliers de secours**

Sans objet.

## **1.6 Conduits de fumée et de ventilation**

### **1.6.1 Conduits de fumées des locaux de l'immeuble**

Désenfumage de paliers d'étage par conduit en béton ou en conduit coupe-feu à base de plâtre, conformément aux exigences de la réglementation incendie.

### **1.6.2 Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble**

Ventilation des logements : conduit en acier galvanisé situé dans les gaines techniques.

Ventilation des parkings: grilles métalliques en façades **dimensions suivant réglementation incendie.**

### **1.6.3 Conduits d'air frais**

Conduits conformes à la réglementation pour l'arrivée d'air frais aux locaux à ventiler (locaux vélos/2 roues, parking, circulation des caves...), selon nécessité technique.

### **1.6.4 Conduits de fumée de chaufferie**

Evacuation des gaz brûlés de la chaufferie par conduit inox, dimensions suivant réglementation en vigueur.

### **1.6.5 Ventilation haute de chaufferie**

Ventilation naturelle par conduits métalliques ou maçonnés, en respect avec la réglementation en vigueur.

## **1.7 Chutes et grosses canalisations**

### **1.7.1 Chutes et descentes d'eaux pluviales**

Pour les descentes traversant des volumes habitables : conduits verticaux d'évacuation en PVC encloisonnés dans les gaines techniques.

Pour les descentes extérieures : chutes verticales d'eaux pluviales en PVC, zinc ou acier galvanisé, suivant PC.

### **1.7.2 Chutes des eaux usées et eaux vannes**

Tuyaux en PVC prolongés en toiture pour ventilation réglementaire.

### **1.7.3 Canalisations en sous-sol**

Tuyaux en PVC M1 dans l'ensemble du sous-sol.

Protection des canalisations verticales exposées aux chocs jusqu'à une hauteur d'un mètre.

### **1.7.4 Branchement aux égouts**

Les eaux usées, les eaux vannes et les eaux pluviales seront raccordées aux attentes du réseau public en limite de propriété au moyen d'une station de relevage selon nécessité technique.

## **1.8 Toitures**

### **1.8.1 Charpente, couverture et accessoires**

Charpente en bois de type industrielle ou traditionnelle, selon spécificité technique du projet.

Couverture réalisée en bac acier, conformément au Permis de Construire.

### **1.8.2 Etanchéité et accessoire**

- Terrasse accessible : étanchéité élastomère sur isolation destinée à recevoir une protection par dalles sur plots type Estampe des Etablissements Monvoisin ou équivalent, suivant plans architectes.
- Terrasse inaccessible : étanchéité élastomère sur isolation destinée à recevoir une protection par gravillons ou équivalent, suivant plans architectes.
- Débords de sous-sol : étanchéité élastomère sur la dalle haute du sous-sol, destinée à recevoir de la terre végétale ou, dans les zones de terrasses privatives, des dalles sur plots type Estampe des Etablissements Monvoisin ou équivalent, suivant plans architectes.

### **1.8.3 Souches et cheminées, ventilation**

- Ouvrages en béton armé ou maçonnerie
- Trainasse de VMC en tôle galvanisée
- Ventilation de chutes en PVC



## **2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS**

### **2.1 Sols et plinthes**

#### **2.1.1 Sols et plinthes des pièces principales**

##### Séjour, pièces ouvertes sur le séjour :

Pose d'un revêtement de sol stratifié en pose flottante fini usine des établissements Berry Alloc référence Loft ou Riviera Pro ou équivalent. Coloris au choix de l'Acquéreur parmi 5 dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage.

Plinthes bois assorties de 7cm de hauteur au pourtour des pièces – finition peinture blanche

##### Chambres et placards attenants :

Pose d'un revêtement de sol stratifié en pose flottante fini usine des établissements Berry Alloc référence Loft ou Riviera Pro ou équivalent. Coloris au choix de l'Acquéreur parmi 5 dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage.

Plinthes bois assorties de 7cm de hauteur au pourtour des pièces – finition peinture blanche

#### **2.1.2 Sols et plinthes des pièces de service**

##### Cuisine fermée

Carrelage grès émaillé en 45\*45 cm de chez SALONI ou équivalent, pose collée, avec plinthes assorties (choix parmi 5 coloris dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage)

##### Salle de bains, salle d'eau, W-C

Carrelage grès émaillé en 45\*45 de chez SALONI ou équivalent, pose collée, avec plinthes assorties (choix parmi 5 coloris dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage).

#### **2.1.3 Sols et plinthes des entrées, dégagements**

Dito 2.1.1.

#### **2.1.4 Sols des balcons, loggias non étanchés, terrasses extérieures**

Balcon : Dalle béton brut.

Terrasse en R+1 sur extérieur : Dallettes 40 x 40 cm référence Estampe des établissements MONVOISIN, sur lit de sable

### **2.2 Revêtements muraux (autres que enduits, peinture, papiers peints)**

#### **2.2.1 Salles de bains et salles d'eau**

Revêtement en faïence 25\*40 cm des Etablissements SALONI ou équivalent (choix parmi 5 coloris dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage). A hauteur d'huissier sur le pourtour de la douche ou de la baignoire.

#### **2.2.2 Cuisine**

Sans objet.

### **2.3 Plafonds (sauf peintures, teintures)**

#### **2.3.1 Plafonds des pièces intérieures**

Parement béton ragréé par produit de surfacage suivant nécessité.

*Nota : Pour des raisons techniques, certaines zones pourront comporter des faux plafonds surbaissés ou des soffites en plaque de plâtre.*

#### **2.3.2 Plafonds des séchoirs à l'air libre**

Sans objet

### **2.3.3 Plafonds des loggias**

Sans objet.

### **2.3.4 Sous-face des balcons**

Sans objet. Béton brut.

### **2.3.5 Sous-face des débords de plancher à l'extérieur**

Sans objet.

## **2.4 Menuiseries extérieures**

### **2.4.1 Menuiseries extérieures des pièces principales**

Menuiseries PVC (teinte selon plans de Permis de Construire), ouvrantes à la Française et oscillo-battantes. Les profils de menuiseries, la nature et l'épaisseur du vitrage seront déterminés en fonction du classement acoustique retenu pour les façades et des résultats de l'étude thermique.

### **2.4.2 Menuiseries extérieures des pièces de services**

Menuiseries PVC plaxé (teinte selon plans de Permis de Construire), ouvrantes à la Française et oscillo-battantes. Les profils de menuiseries, la nature et l'épaisseur du vitrage seront déterminés en fonction du classement acoustique retenu pour les façades et des résultats de l'étude thermique.

Les menuiseries des salles d'eau et salles de bain auront un vitrage dépoli.

## **2.5 Fermetures extérieures et occultations**

### **2.5.1 Pièces principales**

Volet roulant en PVC plaxé (dernière lame en aluminium coloré dito menuiserie extérieure), avec coffre en applique, selon plans de permis de construire. Localisation : sur toutes les baies à tous les niveaux.

Commande électrique dans l'espace de séjour, compris dans les cuisines ouvertes sur séjour.

Commande manuelle dans les chambres et les cuisines fermées. Gaines en attente pour électrification future possible par l'acquéreur.

### **2.5.2 Pièces de service**

Cuisines ouvertes sur séjour : dito 2.5.1.

Cuisines fermées au Rez-de-Chaussée : Sans objet.

Cuisines fermées en étage : Sans objet.

Salles de bain et salles d'eau : Sans objet.

## **2.6 Menuiseries intérieures**

### **2.6.1 Huisseries et bâtis**

Huisseries bois, finition à peindre.

### **2.6.2 Portes intérieures**

- Portes isoplanes à âmes alvéolaires à recouvrement, finition laqué usine, largeur suivant plan
- Quincaillerie en aluminium anodisé sur plaque type Loggio de chez VACHETTE ou équivalent.

- Serrure à mortaiser - (pêne dormant ½ tour pour les chambres - bec de cane à condamnation pour salle d'eau, salle de bains et WC).
- Un butoir 3737 des établissements VACHETTE ou équivalent posé au sol.

### **2.6.3 Impostes en menuiserie**

Sans objet.

### **2.6.4 Portes palières**

- Portes à âme pleine de type Isoblindé 39 de chez MALERBA ou équivalent, finition stratifiée.
- Equipement poignée de tirage côté extérieur de marque Secumax One chez VACHETTE ou équivalent.
- Serrure 3 points et cylindre A2P\*
- Equipement : viseur optique, arrêt de porte par butoir fixé au sol.
- Isolation par joint isophonique et seuil à la suisse en bois

### **2.6.5 Portes de placards**

Les placards seront équipés d'une porte coulissante (ou battante pour les largeurs inférieures à 90 cm), toute hauteur, en mélaminé blanc, gamme Kendoors 10 mm des établissements SOGAL, ou équivalent. Localisation des placards : suivant plans.

### **2.6.6 Portes de locaux de rangement**

Sans objet.

### **2.6.7 Moulures et habillages**

Les portes palières recevront un champlat d'habillage côté intérieur et côté palier.

Un habillage menuisé sera prévu pour cacher les nourrices dans les placards d'entrée. Localisation selon plans.

## **2.7 Serrurerie et garde-corps**

### **2.7.1 Garde-corps et barres d'appui**

Garde-corps et barres d'appui réalisés en métal thermolaqué, fixation par platines boulonnées, Type de garde-corps et de barres d'appuis suivant plans et détails de l'Architecte.

### **2.7.2 Grilles de protection des baies**

Sans objet.

### **2.7.3 Ouvrages divers**

Séparatif de balcon en vitrage dépoli dans un cadre en métal, suivant plan de façades.

## **2.8 Peinture, papiers, tentures**

### **2.8.1 Peintures extérieures et vernis**

2.8.1.1 Sur menuiseries  
Sans objet.

2.8.1.2 Sur fermetures et protections  
Sans objet.

2.8.1.3 Sur serrurerie  
Sans objet (serrurerie extérieure thermolaquée).

2.8.1.4 Sur enduits, habillages en bois, staffs ou autres, murs et plafond des loggias, sous-faces et rives des balcons

- Sur enduit : Sans objet
- Habillages en bois : Sans objet.
- Modénatures de façades : Sans objet.
- Murs des loggias : Sans objet.
- Plafond des loggias, sous-faces et rives des balcons : Sans objet.

## **2.8.2 Peintures intérieures**

2.8.2.1 Sur menuiseries

Après préparation soignée et adaptée aux supports, deux couches de peinture acrylique satinée de teinte blanche.

2.8.2.2 Sur murs

Dans toutes les pièces sèches : après préparation soignée et adaptée aux supports, deux couches de peinture acrylique, finition veloutée.

Dans toutes les pièces humides : après préparation soignée et adaptée aux supports, deux couches de peinture acrylique, finition veloutée.

2.8.2.3 Sur plafonds

Dans toutes les pièces sèches : après préparation soignée et adaptée aux supports, deux couches de peinture acrylique, finition veloutée.

Dans toutes les pièces humides : après préparation soignée et adaptée aux supports, deux couches de peinture acrylique, finition veloutée.

2.8.2.4 Sur canalisations, tuyauterie, éléments de chauffage et divers

Peinture glycérophtalique.

## **2.8.3 Papiers peints**

Sans objet

## **2.8.4 Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc. ...)**

Sans objet

## **2.9 Equipements intérieurs**

### **2.9.1 Equipements ménagers**

2.9.1.1 Bloc évier, robinetterie

Equipement non fourni.

Attentes Eau froide, eau chaude et eaux usées pour permettre l'installation d'un évier par l'acquéreur, localisation suivant plan de vente.

2.9.1.2 Appareils et mobilier

Sans objet.

2.9.1.3 Evacuation des déchets

Sans objet.

### **2.9.2 Equipements sanitaires et plomberie**

2.9.2.1 Distribution d'eau froide

A partir de la colonne montante en PVC, distribution intérieure en tube PER ou cuivre.

2.9.2.2 Distribution d'eau chaude collective et comptage

La production d'eau chaude sanitaire sera réalisée par une chaudière collective gaz et/ou PAC. Distribution intérieure en tube cuivre ou PER apparent.

Manchette en attente pour installation éventuelle d'un compteur.

#### 2.9.2.3 Evacuations

Du type séparatif ou chutunic avec raccordement en PVC aux appareils.

#### 2.9.2.4 Distribution gaz

Sans objet.

#### 2.9.2.5 Branchements en attente

Pour les T1, T2 :

1 robinet d'arrêt sur eau froide, en attente sous emplacement évier avec raccord normalisé, permettant le raccordement d'une machine.

2 évacuations EU siphonnées en attente sous emplacement évier.

En cas d'impossibilité de placer une machine dans la cuisine, le robinet sera placé dans la salle d'eau.

Pour les autres logements, à partir du T3 :

1 robinet d'arrêt double sur eau froide, en attente sous emplacement évier avec raccord normalisé, permettant le raccordement de 2 machines.

2 évacuations EU siphonnées en attente sous emplacement évier.

En cas d'impossibilité de placer le lave-linge dans la cuisine, le robinet sera placé dans la salle de bain ou salle d'eau.

#### 2.9.2.6 Appareils sanitaires

##### Salles de bains

- Baignoire acrylique blanche type ULYSSE de chez IDEAL STANDARD ou équivalent. Dimensions 170\*70 cm ou 120\*70, suivant plan. Tablier à carreler avec trappe intégrée.
- *Réversibilité douche zéro ressauts* : Siphon encastré en attente sous les baignoires permettant la mise en place ultérieure d'une douche PMR sans ressaut par la mise en œuvre d'un ragréage fibré de 2cm sur l'ensemble de la pièce et forme de pente dans l'emprise de la douche pour recevoir un revêtement PVC spécifique type « système taradouche-sol » de chez Gerflor ou équivalent et d'une porte de douche.
- Meuble vasque en mélaminé, type CAPRI des Etablissements BATIGREEN ou équivalent, largeur de 70 cm suivant plans, avec plan vasque en céramique, miroir aux dimensions du meuble avec tablette en L monobloc et tiroirs, application LED. Coloris au choix de l'Acquéreur parmi une sélection de 5 coloris proposés par le Maître d'Ouvrage.

##### Salles d'eau secondaires :

- Receveur de douche à poser en grès de couleur blanche de type ULYSSE de IDEAL STANDARD équivalent, posé au sol ou sur socle, dimensions suivant plans (minimum 80 x 80 cm), avec bonde siphon et grille dans le socle au droit du siphon.
- Meuble vasque en mélaminé, type CAPRI des Etablissements BATIGREEN ou équivalent, largeur de 60 ou 70 cm suivant plans, avec plan vasque en céramique, miroir aux dimensions du meuble avec tablette en L monobloc et tiroirs, application LED. Coloris au choix de l'Acquéreur parmi une sélection de 5 coloris proposés par le Maître d'Ouvrage.

##### W.C :

- Cuvette suspendue en porcelaine de couleur blanche avec système de chasse GEBERIT, mécanisme de chasse à économie d'eau 3/6 L, de type Hercule des Etablissements JACOB DELAFON ou équivalent.

#### 2.9.2.7 Robinetterie

L'ensemble de la robinetterie des salles de bains et des salles de douche est de type mitigeur chromé ou équivalent de la gamme Olyos de chez IDEAL STANDARD ou équivalent.

- Pour lavabo : mitigeur monocommande
- Pour baignoire et douche :
  - mitigeur monocommande
  - Ensemble de douche : barre de 600 mm avec supports muraux métalliques - flexible métal 1750 mm - douchette à main modèle IDEALRAIN de chez IDEAL STANDARD.
- Pour robinet de puisage extérieur :  
Robinet de puisage mural en applique sur mur, avec raccord au nez, purge et vanne de barrage.  
Localisation du robinet de puisage : pour tous les jardins et pour toutes les terrasses d'une superficie supérieure à 20 m<sup>2</sup>.

#### 2.9.2.8 Accessoires divers

Sans objet

### 2.9.3 Equipements électriques

#### 2.9.3.1 Type d'installation

L'installation sera conforme à la norme NFC 15.100.  
Installation encastrée sous fourreaux.

Protection des circuits par disjoncteurs divisionnaires ou coupes circuits à fusibles calibrés.

#### 2.9.3.2 Puissance à desservir

La puissance à fournir sera de 6 à 12 kVA selon le type de logement.

#### 2.9.3.3 Equipement de chaque pièce

L'équipement électrique des logements sera conforme à la norme NFC 15.100.

Sauf spécification contraire, les points d'éclairage sont livrés avec un dispositif normalisé de connexion pour luminaires (D.C.L.).

Appareillage type Dooxie des établissements LEGRAND ou équivalent au choix 3 coloris, réparti de la façon suivante :

Séjour	1 point d'éclairage Une prise de courant par tranche de 4 m <sup>2</sup> avec un minimum de 5. Dans les logements accessibles aux PMR, une de ces prises sera située à côté de la commande d'éclairage.
Chambres	1 point d'éclairage en plafond, commandé par simple allumage. 3 prises de courant 16 A+T Pour la chambre accessible PMR : une prise de courant supplémentaire à proximité de la commande d'éclairage
Cuisine des T2 et plus	1 point d'éclairage 1 applique classe II sur évier (type Primaline de chez SARLAM ou équivalent) 6 prises non spécialisées 16A dont 4 à la hauteur du plan de travail. (dans les logements accessibles aux PMR, une de ces prises sera située à côté de la commande d'éclairage.) Une sortie de fil pour hotte 3 prises 16A spécialisées pour gros électroménager 1 prise spécialisée 16 A pour lave-linge si celui-ci n'est pas en SdB (suivants plans architecte) 1 prise ou boîte 32 A pour la cuisinière ou la plaque de cuisson
Cuisine des Studios	1 point d'éclairage

	<p>1 applique classe II sur évier (type Prismaline de chez SARLAM ou équivalent) 3 prises non spécialisées 16A dont 2 à la hauteur du plan de travail (dans les logements accessibles aux PMR, une de ces prises sera située à côté de la commande d'éclairage) Une sortie de fil pour hotte 1 prise 16A spécialisée pour gros électroménager 1 prise spécialisée 16 A pour lave-linge si celui-ci n'est pas en SdB (suivants plans architecte) 1 boîte 32 A pour la plaque de cuisson</p>
Salle de bain	<p>1 point d'éclairage en plafond commandé par simple allumage 1 point d'éclairage en bandeau lumineux 1 prise Eventuellement 1 prise spécialisée 16 A pour lave-linge suivant plans architecte Pour les salles de bains accessibles aux PMR : une prise de courant supplémentaire à proximité de la commande d'éclairage</p>
Salle d'eau	<p>1 point d'éclairage en plafond 1 applique au-dessus du miroir 1 prise Eventuellement 1 prise spécialisée 16 A pour lave-linge suivant plans architecte Pour les salles de bains accessibles aux PMR : une prise de courant supplémentaire à proximité de la commande d'éclairage</p>
Entrée	<p>1 point d'éclairage en plafond ou en applique 1 prise 16 A+T Tableaux d'abonné semi encastré avec portillon.</p>
Dégagement	<p>1 point d'éclairage en plafond ou en applique 1 prise 16 A+T</p>
WC indépendant :	<p>1 point d'éclairage pour les WC accessible aux PMR : 1 prise 16 A+T située à côté de la commande d'éclairage</p>
Balcons et loggias	<p>1 prise 16 A+T étanche</p>
Terrasses accessibles	<p>1 prise 16 A+T étanche</p>

#### 2.9.3.4 Sonnerie de porte palière

La sonnerie sera intégrée dans le tableau du logement.  
Commande par bouton poussoir côté palier.

### 2.9.4 Chauffage, cheminée, ventilation

#### 2.9.4.1 Type d'installation

- Chauffage : installation hybride PAC-gaz, comprenant une installation de type collectif gaz provenant de la chaudière collective située au sous-sol et d'une PAC située en toiture de l'immeuble B alimentant les bâtiments A et B et de l'immeuble C alimentant les bâtiments C et D.
- Ventilation : Ventilation simple flux hygroréglable B de type ventilation mécanique contrôlée.

2.9.4.2 Températures garanties dans les diverses pièces par température minima extérieure de  $-5^{\circ}\text{C}$  :  $+ 19^{\circ}\text{C}$  dans toutes les pièces.

2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur

- Dans les salles de bains et les salles d'eau principales, mise en œuvre de panneau sèche-serviettes électrique de type ATOLL SPA de chez ACOVA ou équivalent
- Dans les pièces sèches, radiateurs type REGGANE 3010 COMPACT PLAN de chez FINIMETAL ou équivalent, quantité et dimensions suivant calculs thermiques, avec robinets thermostatiques

2.9.4.4 Conduits de fumée

Sans objet.

2.9.4.5 Conduits et prises de ventilation

Conduits en tôle galvanisée

Bouches d'extraction dans les salles de bains, salles d'eau, W.C et cuisine (bouche à double débit pour les cuisines et WC).

2.9.4.6 Conduits et prises d'air frais

Prises d'air en façade des pièces sèches, bouches incorporées dans les menuiseries ou dans les coffres de volets roulants ou dans les façades, suivant classement acoustique.

## **2.9.5 Equipement intérieur des placards**

2.9.5.1 Placards

Tablette haute mélaminée avec tringle chromée en sous face formant penderie.

2.9.5.2 Pièces de rangement

Sans objet.

## **2.9.6 Equipements de télécommunications**

2.9.6.1 Radio T.V.

Sans objet

2.9.6.2 Téléphone

2 prises RJ 45 côte à côte dans le séjour

1 prise RJ 45 dans la chambre principale

1 prise RJ 45 dans une seconde chambre à partir des 3 pièces

2.9.6.3 Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble

Combiné vidéophone couleur dans chaque logement avec secret de conversation et commande d'ouverture de la porte d'accès.

## **2.9.7 Autres Equipements**

- Fibre optique  
Installation conforme à la réglementation.
- Equipements de prévention incendie

Détecteurs Avertisseurs de Fumée à pile (un par niveau)

installés dans chaque logement hors des espaces de cuisine ou des salles d'eau, conformément à la norme NF EN 14604.



### **3. ANNEXES PRIVATIVES**

#### **3.1 Caves, celliers, greniers**

Sans objet

#### **3.2 Parkings couverts**

##### **3.2.1 Murs ou cloisons**

Béton banché ou maçonnerie de parpaings.

##### **3.2.2 Plafonds**

Béton brut de décoffrage avec flocage ou isolation thermique sous les logements. Epaisseur de l'isolant suivant calculs de l'étude thermique.

##### **3.2.3 Sols**

Dallage ou plancher béton suivant étude structure et rapport géotechnique avec incorporation d'un durcisseur type SURFAQUARTZ ou équivalent.  
Bandes de séparation et numérotage des places de parking.

##### **3.2.4 Portes d'accès**

Sans objet

##### **3.2.5 Ventilation**

Grilles de ventilation intérieures en acier à peindre.  
Grilles de ventilation extérieures en aluminium anodisé ou grille acier laqué.  
Ventilation naturelle du parking en sous-sol conforme à la réglementation.

##### **3.2.6 Equipement pour recharge des véhicules électriques**

L'ensemble du parking couvert sera pré-équipé et pré-cablé par colonne horizontale générale de type MICHAUD en plafond de la circulation. La puissance électrique allouée sera conforme à la réglementation en vigueur.  
(Arrêté du 23 décembre 2020 relatif à l'application de l'article R. 111-14-2 du code de la construction et de l'habitation)

Un raccordement électrique individuel par dérivation avec sous-comptage sera possible à la livraison en TMA ou à réaliser post livraison. Cette dérivation en option comprendra l'installation d'une prise renforcée 3.7KVA pour la recharge des véhicules électriques ou une borne 7.4KVA selon l'option TMA choisie par l'acquéreur.

#### **3.3 Parkings extérieurs**

##### **3.3.1 Sol**

Revêtement type Evergreen ou équivalent.

##### **3.3.2 Délimitation au sol**

Bande de séparation en peinture ou en pavés.

##### **3.3.3 Système de repérage**

Numérotation de places en peinture.

Carport avec structure métallique ou bois, recouvert de végétation.

### **3.3.4 Système condamnant l'accès**

Sur rue, portail motorisé battant ou coulissant, selon localisation, commandé par télécommande (2 par place de stationnement).

### **3.3.5 Equipement pour recharge des véhicules électriques**

L'ensemble du parking en extérieur sera pré-équipé d'un fourreau permettant d'accueillir le câble d'alimentation de type MICHAUD en TMA ou à réaliser post livraison ; et dont la puissance électrique allouée sera conforme à la réglementation en vigueur. (Arrêté du 23 décembre 2020 relatif à l'application de l'article R. 111-14-2 du code de la construction et de l'habitation)

Il sera également équipé d'un regard toutes les deux places, permettant un raccordement électrique individuel vers un totem positionné en bout de place comprenant le sous-comptage en TMA ou à réaliser post livraison. Ce raccordement comprendra l'installation d'une prise renforcée 3.7KVA pour la recharge des véhicules électriques ou une borne 7.4KVA selon l'option TMA choisie par l'acquéreur.

## **4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE**

### **4.1 Hall d'entrée de l'immeuble**

#### **4.1.1 Sols**

Carrelage en grès cérame selon plan de décoration du hall de l'architecte. Format suivant calepinage des sols, pose collée sur chape flottante.  
Plinthes assorties au sol.

Tapis d'entrée encastré type Tuftiguard ou équivalent avec cadre en fer cornière.

#### **4.1.2 Parois**

Enduit décoratif type Tollofect et/ou carrelage grès cérame et/ou panneau décoratif en mélaminé dans le SAS suivant plans architecte

#### **4.1.3 Plafonds**

Faux plafond en plaques de plâtre type Gyptone perforé (selon prescriptions acoustique) ou BA 13.  
Peinture acrylique finition veloutée.

#### **4.1.4 Eléments de décoration**

Miroir.

#### **4.1.5 Porte d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble**

Bâtiment A :

Porte tierce à deux battants, entièrement vitrée (vitrage de sécurité) avec encadrement en métal thermolaqué.

Poignée de manœuvre aux 2 faces du vantail principal ouvrant en tube aluminium. Crémone pour ouverture du battant tierce.

Ventouses de fermeture.

Contrôle d'accès :

Portier vidéophone avec répertoire électronique. Les boîtiers seront incorporés dans un poteau technique ou en maçonnerie. Commande VIGIK pour concessionnaires et contrôle d'accès résidents.

Bâtiments B, C et D :

Ensemble d'entrée formant SAS, composé d'une porte battante à 1 vantail, entièrement vitrée (vitrage de sécurité) avec encadrement en métal thermolaqué.

Poignée de manœuvre aux 2 faces du vantail ouvrant en tube aluminium.

Ventouses de fermeture.

Contrôle d'accès :

- 1<sup>ère</sup> porte (porte extérieure du SAS) : portier vidéophone avec répertoire électronique. Les boîtiers seront incorporés dans un poteau technique ou en maçonnerie. Commande VIGIK pour concessionnaires et contrôle d'accès résidents.
- 2<sup>ème</sup> porte (porte dans le hall permettant d'accéder aux circulations) : sans objet.

#### **4.1.6 Boîtes aux lettres et à paquets**

Ensemble de boîtes aux lettres, conforme aux normes de la poste version simple face, de type Aquitaine des établissements DECAYEUX ou équivalent, encastré dans des carreaux de plâtre hydrofuge. Ouverture totale de la face avant, portillons individuels, tableau indicateur avec noms et numéros d'appartement, 2 formats A4.

Finition : laqué ou anodisé.

Corbeille à papier intégrée.

#### **4.1.7 Tableau d'affichage**

Incorporé dans l'ensemble boîte aux lettres ou indépendant et situé dans le sas d'entrée.

#### **4.1.8 Chauffage**

Sans objet.

#### **4.1.9 Equipement électrique**

- Spots encastrés dans le faux plafond, ou coupoles encastrées, et/ou appliques décoratives avec réflecteurs orientés vers le sol, suivant plans de détail des halls.
- Allumage sur minuterie commandé par détecteurs de présence.

### **4.2 Circulation de rez-de-chaussée - Couloirs et hall d'étages**

#### **4.2.1 Sols**

Rez-de-chaussée

Dito hall d'entrée.

Etages

Mise en œuvre d'une moquette polyamide décorative en lès type Best Design des Etablissements BALSAN ou équivalent. Pose collée.  
Plinthe en médium finition peinture, de 0,10 m de haut.

#### **4.2.2 Murs**

Peinture acrylique. Finition veloutée. Couleur au choix de l'architecte.

#### **4.2.3 Plafonds**

Peinture acrylique veloutée et faux plafond en plaques de plâtre type Gyptone selon nécessité pour le respect de la réglementation acoustique.

#### **4.2.4 Eléments de décoration**

Sans objet.

#### **4.2.5 Chauffage**

Sans objet.

#### **4.2.6 Portes**

Portes d'accès aux escaliers : porte bois à âme pleine, finition peinture, coloris au choix de l'architecte. Garniture de type Logio de chez VACHETTE ou équivalent.

Portes d'accès aux gaines techniques : panneaux médium, finition peinture.

Degré de résistance au feu conforme à la réglementation incendie.

Les façades de gaines seront montées sur socle béton.

Paumelles invisibles, fermeture par batteuse carrée

#### **4.2.7 Equipement électrique**

Eclairage et équipement des circulations communes par des luminaires type VOILA des établissements SECURLITE ou équivalent. Pose murale en applique ou en plafonnier.

Allumage par détecteur de présence.

Eclairage et balisage de sécurité selon nécessité, conformément à la réglementation.

1 PC 16 A+T située dans la gaine technique palière.

### **4.3 Circulation du sous-sol**

#### **4.3.1 Sols**

- Circulation véhicule : dito 3.2.3
- Sas et paliers d'ascenseur : Peinture anti-poussière dans les sas et sur paliers ascenseur

#### **4.3.2 Murs**

- Circulation véhicule : Murs en béton ou maçonnerie.
- Sas et paliers d'ascenseur : Peinture vinylique.

#### **4.3.3 Porte d'accès**

- Accès véhicule : d'accès au parking métallique basculante électrique, commandée par télécommande (2 par place de stationnement) avec possibilité de déverrouillage manuel des portes.
- Accès piéton depuis l'immeuble : Portes pleines coupe-feu ou pare flamme suivant réglementation, équipées de ferme porte type TS 77 des établissements DORMA. Parements finition peinture. Serrure à mortaiser avec quincaillerie de marque Logio de chez Vachette ou équivalent.

#### **4.3.4 Rampes pour véhicules**

Rampe en béton, finition balayée ou chevronnée, suivant pourcentage de la pente.  
Chasse roue béton.

#### **4.3.5 Equipements électriques**

Eclairage de la circulation des véhicules par des appareils de type réglette à tubes fluorescents type AQUAFORCE 2 des établissements THORN ou équivalent, allumage par détection de présence et ouverture de la porte de parking,  
Balisage de sécurité par blocs autonomes et satellites, conforme aux normes et règlements en vigueur.

SAS et palier ascenseur en sous-sol : applique type VOILA des établissements SECURLITE ou équivalent, allumage sur minuterie commandé par détection de présence ou par bouton poussoir de type Plexo ou équivalent.  
Eclairages de sécurités et balisages suivant réglementation.

### **4.4 Cage d'escalier**

#### **4.4.1 Sols des paliers d'escalier**

Peinture de sol anti-poussière.

#### **4.4.2 Murs**

Peinture vinylique blanche.

#### **4.4.3 Plafonds**

Peinture vinylique blanche.

#### **4.4.4 Escaliers (marches, contremarches), limons, garde-corps, sous-face de la paillasse**

Marche et contre-marche : Peinture de sol anti-poussière.  
Main-courante en acier thermolaqué.  
Sous-face de la paillasse : peinture vinylique blanche.

#### **4.4.5 Chauffage, ventilation**

Chauffage : Sans objet.

Ventilation : En partie haute des cages d'escaliers d'étages à l'abri des fumées désenfumage par châssis de toit conforme à la réglementation incendie.

#### **4.4.6 Eclairage**

Applique type VOILA des établissements SECURLITE ou équivalent.

Allumage par détection de présence.

### **4.5 Locaux communs**

#### **4.5.1 Local vélos et local poussette :**

Sols : Peinture de sol en résine polyuréthane, plinthes de même nature de 100 mm de haut. Mise en œuvre d'une chape thermique et/ou acoustique selon nécessité technique.

Murs : Peinture vinylique

Plafonds : Béton brut ou isolation thermique sous logements

Eclairage : Hublot type MAP 400 des établissements SARLAM ou équivalent, allumage par détection de présence ou bouton poussoir sur minuterie.

Porte : Porte métallique thermolaquée, avec ferme porte, garniture type Logio des établissements VACHETTE ou équivalent, béquille simple côté intérieur poignée de tirage côté extérieur, serrure de sûreté 1 point avec clé sur organigramme.

Equipement : Dispositif d'accrochage vélos.

#### **4.5.2 Buanderie collective**

Sans objet.

#### **4.5.3 Séchoir collectif**

Sans objet.

#### **4.5.4 Locaux de rangement et d'entretien**

Sans objet.

#### **4.5.5 Locaux sanitaires**

Sans objet.

### **4.6 Locaux sociaux**

#### **4.6.1 Salle de bricolage**

Sans objet.

#### **4.6.2 Salle de jeux et de réunions**

Sans objet.

### **4.7 Locaux techniques**

#### **4.7.1 Local de réception des ordures ménagères**

Sans objet. Points d'Apport Volontaire à proximité du site.

#### **4.7.2 Chaufferie**

Localisation selon plans, dans bâtiments B et C

Sols : Béton brut.

Murs : Béton brut.

Eclairage	:	Hublot type MAP 400 des établissements SARLAM ou équivalent.
Porte	:	Porte métallique thermolaquée, avec ferme porte, garniture type Logio des établissements VACHETTE ou équivalent, béquille simple côté intérieur, poignée de tirage côté extérieur, serrure de sûreté 1 point sur organigramme.
Ventilation	:	Ventilation naturelle.

#### **4.7.3 Sous-station de chauffage / Local CTA**

Sans objet.

#### **4.7.4 Local des surpresseurs**

Sans objet. L'éventuel surpresseur (selon nécessité technique) sera situé dans le local eau.

#### **4.7.5 Local transformateur EDF**

Bâtiment A :

Sols	:	Béton brut.
Murs	:	Béton brut.
Eclairage	:	Hublot type MAP 400 des établissements SARLAM ou équivalent.
Porte	:	Porte métallique thermolaquée avec ferme porte, garniture type Logio des établissements VACHETTE ou équivalent, béquille simple côté intérieur, poignée de tirage côté extérieur, serrure de sûreté 1 point sur organigramme.
Ventilation	:	Ventilation naturelle.

#### **4.7.6 Local machinerie ascenseur**

Sans objet (ascenseur mis en œuvre sera du type « machinerie embarquée »).

#### **4.7.7 Local ventilation mécanique**

Extracteur de VMC installé en terrasse ou en comble accessible depuis les parties communes. L'accès se fait par une trappe de visite depuis le palier du dernier niveau ou depuis un skydome.

#### **4.7.8 Autres locaux techniques (eau, BT, fibre)**

Sols	:	Béton brut.
Murs	:	Béton brut.
Eclairage	:	Hublot type MAP 400 des établissements SARLAM ou équivalent.
Porte	:	Porte bois finition peinture ou porte métallique thermolaquée si le local donne directement sur l'extérieur, avec ferme porte, garniture type Logio des établissements VACHETTE ou équivalent, béquille simple côté intérieur, poignée de tirage côté extérieur, serrure de sûreté 1 point sur organigramme.
Ventilation	:	Ventilation naturelle.

### **4.8 Conciergerie**

#### **4.8.1 Composition du local**

Sans objet.

#### **4.8.2 Equipements divers**

Sans objet.

## 5. EQUIPEMENTS GENERAUX

### 5.1 Ascenseurs

1 ascenseur par cage d'escalier ou entrée

- \* Appareil électrique desservant tous les niveaux.
- \* Charge utile 630 kg, vitesse 1 m/s.
- \* Portes automatiques à ouverture latérale avec contact de réouverture.
- \* Portes palières en inox brossé au Rez-de-Chaussée, finition peinture dans les étages.
- \* Portes cabines acier inoxydable.
- \* Remise à niveau manuelle de la cabine.
- \* Indicateur de sens de marche et d'arrivée à rez-de-chaussée.

#### Equipements cabine :

- \* Parois revêtues de panneaux en stratifié.
- \* Sol avec revêtement dito hall.
- \* Eclairage encastré en plafond ou dans une des parois.
- \* Mains courantes en aluminium.
- \* Miroir sur fond de cabine.
- \* Bouton d'appel avec transmetteur assurant le report, chez l'ascensoriste, des appels cabines (liaison filaire ou GSM)

### 5.2 Chauffage - Eau chaude

#### 5.2.1 Equipement thermique de chauffage

##### 5.2.1.1 Production de chaleur

L'installation de chauffage sera de type hybride, provenant de la chaudière collective gaz située au RDC et/ou du local PAC situé en toiture, des immeubles B et C.

##### 5.2.1.2 Régulation automatique Suivant étude technique

##### 5.2.1.3 Pompes et bruleurs Suivant étude technique

##### 5.2.1.4 Accessoires divers Suivant étude technique

##### 5.2.1.5 Colonnes montantes Colonnes montantes en acier situées en gaine palière. Mise en œuvre d'une manchette permettant l'installation d'un compteur individuel (non fourni).

#### 5.2.2 Service d'eau chaude

##### 5.2.2.1 Production d'eau chaude

La production l'eau chaude sera hybride et assurée par la chaudière collective gaz située au RDC et/ou par la PAC située en toiture, des immeubles B et C.

##### 5.2.2.2 Réservoirs Ballons de stockage dimensionnés suivant étude technique.

##### 5.2.2.3 Pompes et bruleurs Suivant étude technique.

##### 5.2.2.4 Comptage général Comptage général sur le départ ECS en chaufferie ou local PAC.

##### 5.2.2.5 Colonnes montantes



Colonnes montantes en PVC pression situées en gaines palière ou dans les gaines techniques logements.  
Mise en place d'un compteur individuel.

### **5.3 Télécommunications**

#### **5.3.1 Téléphone**

Installation conforme à la réglementation.

#### **5.3.2 Antenne T.V. et Radio**

Antenne collective en toiture du bâtiment permettant la réception de la TNT.

#### **5.3.3 Réseau Fibre Optique**

Fourreaux aiguillés et goulotte verticale compris câblage dans gaines palières.  
Liaison avec chaque logement jusqu'à la gaine technique logement compris câblage.

### **5.4 Réception, stockage et évacuation des ordures ménagères**

Sans objet. Points d'Apport Volontaire situés à proximité immédiate du site.

### **5.5 Ventilation mécanique des locaux**

Installation complète de ventilation mécanique contrôlée pour tous les logements, conforme à la réglementation.

Système de VMC permettant de respecter le niveau d'isolation thermique réglementaire.

### **5.6 Alimentation en eau**

#### **5.6.1 Comptages généraux**

Le compteur général sera situé dans l'immeuble (local eau) ou dans le citerneau extérieur avec vanne d'arrêt général.  
Distribution horizontale en PVC pression jusqu'en pied de gaine.

#### **5.6.2 Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression**

Selon nécessité technique pour respecter les exigences réglementaires.

#### **5.6.3 Colonnes montantes**

Colonnes montantes en PVC pression, situées en gaine palière avec vanne d'arrêt en pied de chaque colonne pour coupure d'eau. Toutes les traversées de plancher seront isolées par fourreaux résilients

#### **5.6.4 Branchements particuliers**

En tube cuivre ou PER – En gaine technique, il sera prévu un robinet de coupure générale par logement ainsi qu'un compteur individuel.

### **5.7 Alimentation en gaz**

#### **5.7.1 Colonnes montantes**

Sans objet.

#### **5.7.2 Branchements et comptage particuliers**

Sans objet.

### **5.7.3 Comptage de service généraux**

Compteur général situé en chaufferie.

## **5.8 Alimentation en électricité**

### **5.8.1 Comptages des services généraux**

1 comptage pour les services généraux du bâtiment : 4 compteurs au total.  
1 comptage pour les services généraux du parking en RDC par bâtiment.  
Les comptages seront situés dans le local BT ou en gaine palière.

### **5.8.2 Colonnes montantes**

Colonnes montantes préfabriquées d'un modèle agréé par EDF.

### **5.8.3 Branchements et comptages particuliers**

Tableau de comptage dans les gaines techniques avec téléreport des consommations d'électricité.

Raccordement de chaque appartement sur un tableau disjoncteur placé dans l'entrée.

Mise à disposition d'un abonnement à une plateforme d'estimation des consommations de type « Vivre mon habitat » pendant une durée de 3 ans conformément à l'article 27 de la RE2020.

## **6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES ET LEURS EQUIPEMENTS**

### **6.1 Voirie et parkings**

#### **6.1.1 Voirie d'accès**

Parvis en pavés béton, conformément aux plans du permis de construire

#### **6.1.2 Trottoirs**

Sans objet.

#### **6.1.3 Parkings visiteurs**

Sans objet.

### **6.2 Circulation des piétons**

#### **6.2.1 Accès à l'entrée des bâtiments**

Parvis en pavés béton, conformément aux plans du permis de construire.

### **6.3 Espaces verts**

#### **6.3.1 Aire de repos**

Sans objet.

#### **6.3.2 Plantations d'arbres, arbustes, fleurs**

Suivant projet paysager et plans Architecte, haies et végétaux divers.

#### **6.3.3 Engazonnement**

Engazonnement des espaces verts suivant plans paysagers Architecte.

#### **6.3.4 Arrosage**

Robinet de puisage à clé en façade des bâtiments pour l'arrosage des espaces verts communs.

#### **6.3.5 Bassins décoratifs**

Sans objet.

#### **6.3.6 Cheminements**

Sans objet.

### **6.4 Aire de jeux et équipements sportifs**

Sans objet.

### **6.5 Eclairage extérieur**

#### **6.5.1 Signalisation de l'entrée de l'immeuble**

Numérotation postale de chaque bâtiment.

#### **6.5.2 Eclairage des espaces extérieurs**

Eclairage extérieur par bornes type Vivara des établissements PHILIPS ou par candélabres ORIENTIS des établissements ECLATEC ou équivalent.

## **6.6 Clôtures**

### **6.6.1 Sur rue**

Clôture à barreaudage en fer plat d'une hauteur de 1 m sur un muret en redans de 40 cm minimum, suivant plans architecte.

Portillons piétons et portails véhicules intégrés dans la serrurerie, localisation selon plan architecte.

Contrôle d'accès :

- Ouverture portails véhicules par télécommande, dito accès parking en 4.3.3.
- Portier vidéophone avec répertoire électronique au droit des portillons piétons. Les boîtiers seront incorporés dans un poteau technique ou en maçonnerie. Commande VIGIK pour concessionnaires et contrôle d'accès résidents.

### **6.6.2 Avec les propriétés voisines**

Le long des limites mitoyennes : grillage en panneau rigide de type Bekaert ou équivalent, hauteur 1m40.

## **6.7 Réseaux divers**

### **6.7.1 Eau**

L'alimentation en eau se fera par un branchement sur le réseau de la compagnie concessionnaire jusqu'au compteur général situé dans l'immeuble ou dans le citerneau extérieur.

### **6.7.2 Gaz**

L'alimentation en gaz se fera par un branchement sur le réseau de la compagnie concessionnaire jusqu'à la chaufferie. Mise en œuvre d'un coffret de coupure en limite de propriété.

### **6.7.3 Electricité**

L'alimentation en électricité se fera par un branchement sur le réseau de la compagnie concessionnaire jusqu'au coffret de façade. Mise en œuvre d'un coffret de coupure en limite de propriété.

### **6.7.4 Poste d'incendie, extincteurs**

Extincteurs dans les parkings en RDC suivant demande des services de sécurité.

### **6.7.5 Egouts**

Les évacuations d'égouts seront raccordées sur les réseaux d'assainissement en voirie publique, gravitairement ou au moyen d'une station de relevage selon les contraintes du réseau public.

### **6.7.6 Epuration des eaux**

Sans objet.

### **6.7.7 Télécommunications**

Le raccordement des lignes se fera depuis le réseau téléphonique jusqu'aux colonnes montantes dans les gaines palières pour la distribution des logements.

Fibre optique : dito 2.9.7

#### **6.7.8 Drainage du terrain**

Suivant nécessité en fonction des études de sol.

#### **6.7.9 Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux**

Rétention des eaux pluviales selon nécessité, suivant note de calculs.  
Assainissement des surfaces recevant une étanchéité.

Fait à,  
Le

LE RESERVANT

LE RESERVATAIRE